

SHORT NEWS

« Tourisme social » : une décision à double tranchant

(lc) - Cette semaine, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a donc tranché en faveur de l'Etat allemand et du Jobcenter Leipzig contre la citoyenne roumaine Elisabeta Dano et son fils Florin. Ces derniers avaient porté plainte contre l'administration allemande parce que celle-ci leur avait refusé l'accès aux aides sociales, en motivant sa décision par le fait que la mère n'avait jamais été à la recherche d'un travail et ne projetait pas de le faire dans le futur. Une décision qui peut être lourde de conséquences. Certes, les droites réunies peuvent se réjouir maintenant que les « parasites sociaux » venus de l'Est ne pourront pas vivre d'allocations réservées aux seuls indigents locaux - quoique, en même temps, elles ne pourront plus aller à la pêche aux voix avec la peur de l'étranger. Mais le risque est également grand que certains Etats européens profitent de ce jugement pour refuser des aides sociales aux personnes qui cherchent du travail aussi. Comme l'avait préconisé l'avocat général Melchior Wathelet en amont du jugement : « Le critère retenu par l'Allemagne (à savoir une arrivée sur le territoire allemand uniquement motivée par la recherche d'un emploi ou par l'obtention de l'aide sociale) est de nature à démontrer l'absence de lien réel avec le territoire de l'Etat membre d'accueil ainsi que le défaut d'intégration dans celui-ci. » Et, comme on sait, le degré d'intégration est un facteur très relatif...

Asile contre crime de guerre

(lm) - Déserteurs de tous les pays, réjouissez-vous ! Du moins si vous étiez impliqués dans un des nombreux conflits dans lesquels les crimes de guerre se commettent au quotidien. Dans un procès à caractère symbolique, l'avocate générale de la Cour de justice de l'Union européenne, Eleanor Sharpston, a rendu des conclusions favorables. Il y a de grandes chances qu'André Shepherd, mécanicien au sein de l'armée américaine (édito du woxx 1273), soit reconnu comme demandeur d'asile en Allemagne, ce qui constituerait une jurisprudence inédite. En effet, la demande de Shepherd est basée sur une directive européenne visant à punir et à prévenir les crimes de guerre. Or, aux huit questions soulevées par le tribunal allemand traitant de la demande d'asile, l'avocate générale répond plutôt en faveur du « déserteur ». Si on suit son raisonnement, il reste d'abord à vérifier si l'armée américaine avait commis des crimes de guerre en Irak, où Shepherd devait être affecté avant sa « désertion » - son refus de participer à des crimes serait alors très honorable. Ensuite, il faut confirmer qu'il n'avait aucune chance réaliste d'obtenir une exemption par une procédure régulière. Si la cour tranche en ce sens, le cas de Shepherd risque de faire école et les Etats-Unis, et quelques autres, seront bien embêtés !

OGM : Permis d'interdire !

(lm) - « Un pas important afin d'assurer un environnement et une agriculture sans OGM en Europe », c'est ainsi que Greenpeace Luxembourg qualifie le vote en faveur d'un texte de loi sur la culture des organismes génétiquement modifiés. En effet, mardi dernier la commission de l'environnement du Parlement européen a amendé la version issue d'un Conseil des ministres en juin dernier. Cette version avait été vivement critiquée par les environnementalistes, car elle obligeait les pays voulant interdire des OGM de négocier avec les multinationales concernées. Greenpeace se félicite que le texte adopté au sein du Parlement « accorderait aux pays européens le droit incontestable d'interdire les cultures d'OGM sur leur territoire ». C'est sur cette base que s'engageront maintenant les négociations entre Parlement, Commission européenne et gouvernements de l'UE - rien n'est encore gagné. Les multinationales comme Monsanto n'ont pas renoncé à imposer les OGM à l'échelle européenne et bénéficient de nombreux relais, notamment le gouvernement britannique. C'est pourquoi Greenpeace appelle le gouvernement luxembourgeois à peser dans les négociations européennes, rappelant que « les citoyens du Luxembourg se sont déjà manifestés maintes fois contre les OGM dans leur assiettes ».

AKTUELL

INITIATIVE CITOYENNE TTIP

C'est nos oignons !

Raymond Klein

Inacceptable, ce refus d'une initiative citoyenne européenne contre le TTIP ! Les détracteurs du traité mobilisent et portent plainte devant la justice européenne.

Les avis et arguments en faveur de l'accord de libre-échange transatlantique (TTIP) sont nombreux : experts économiques promettant un avenir radieux, partis sociaux-démocrates espérant des créations d'emploi, responsables européens expliquant qu'on ne peut plus revenir en arrière... Clairement, pour combattre cet accord, il faut lutter sur tous les fronts.

Cela fait longtemps qu'une campagne de contre-information est en marche, avec des conférences comme celles de Ernst-Christoph Stolper ou de Raoul-Marc Jennar au Luxembourg (woxx 1259 et 1262). Afin de renforcer la mobilisation politique, une initiative citoyenne européenne (ICE) avait été mise sur pied en juillet dernier. En recueillant un million de signatures réparties sur un quart des pays membres, l'initiative obligerait la Commission européenne à examiner l'objet de la pétition, à savoir l'abandon du TTIP et accessoirement du Ceta, traité du même genre avec le Canada. Hélas, en septembre, la Commission déclare l'ICE irrecevable.

Lundi dernier, plus de 50 manifestant-e-s s'étaient rassemblé-e-s à l'ombre des tours de la Cour de justice de l'Union (CJUE) afin d'accompagner un dépôt de plainte contre la Commission. « On ne se laissera pas faire », annonçait Blanche Weber, présidente du Mouvement écologique, « il est inacceptable que quelques fonctionnaires et lobbyistes décident à la place des citoyennes et citoyens. » Michael Efler, représentant du comité des citoyens de l'ICE, expliquait les arguments qu'il ferait valoir auprès de la Cour : contrairement à la Commission, il considère que les traités et leurs mandats de négociation, sujet sur lequel porte l'initiative, constituent bien des « actes juridiques », même s'ils n'ont qu'un caractère préparatoire. Il reproche à la Commission de vouloir exclure la société civile : « Durant les négociations, on n'aurait pas le droit d'intervenir, mais après, ce serait trop tard ! »

En outre, la Commission avait posé comme préalable que toute ini-

Haut les ballons, plus haut que la tour abritant la justice européenne !



PHOTO : RAYMOND KLEIN

tiative soit formulée de manière positive - ce qu'Efler qualifie de « mauvaise blague ». Pour lui, le sens des ICE n'est pas d'applaudir les décisions de la Commission : « Poser les questions qui fâchent, voire exprimer un refus, fait partie du jeu de la démocratie directe. » En ce sens, la plainte déposée est importante aussi pour de futures ICE exprimant des points de vue critiques.

Interdit d'interdire !

Efler a aussi félicité la plateforme luxembourgeoise contre le TTIP d'avoir réussi à rassembler un éventail aussi large d'ONG. Il y a, bien sûr, les organisations écologiques et tiers-mondistes, mais aussi les grands syndicats. Ces derniers font par exemple partiellement défaut en France, et complètement en Allemagne. Par ailleurs, des organisations comme la Caritas et l'Union des consommateurs manquent souvent à l'appel dans les plateformes anti-TTIP étrangères.

Y a-t-il nouvelle donne avec l'arrivée de Jean-Claude Juncker à la tête de la Commission - celle de la « dernière chance » pour retrouver la confiance des citoyens, comme il l'a affirmé lui-même ? Une entrevue a été demandée, confirme Efler. « Si la nouvelle Commission le désire, elle peut revenir sur la décision de refus. » Certes, entre la commissaire au Commerce, qui souhaite amender le moins possible le TTIP, et Juncker, qui promet que des éléments comme les tribunaux d'arbitrage seront réexaminés, il n'est pas question d'arrêter les négociations. Ce n'est pourtant pas une raison - ni juridiquement, ni politiquement - de tenter d'étouffer le débat public.

Après la bataille institutionnelle, retour à la guerre de l'information. Une première conférence sur « Les dessous du grand marché transatlantique » avec le journaliste Jean-Michel Quatrepoint aura lieu mardi prochain, une deuxième sera consacrée le lendemain à la question « Was bringt die transatlantische Handels- und Investitionspartnerschaft? » avec l'économiste Werner Raza (pour les détails, voir notre agenda).